COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

POLITIQUE DE TARIFICATION DES ICI 2023

DÉFINITIONS

Bois Q2 : Bois peint, teint ou verni, mélamine, les panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), HDF, panneaux de particules ou agglomérés (OSB), contreplaqué, palettes, placage, etc.

Bois Q3 : Bois traités par des agents de conservation.

CRD : Résidus de construction, rénovation et démolition

ICI : Institutionnel, commercial et industriel

RDD : Résidus domestiques dangereux

UTILISATEUR FAISANT PARTIE DE LA CATÉGORIE ICI

Les utilisateurs faisant partie de la catégorie ICI sont inscrits dans le système de gestion des accès aux écocentres. Le rôle d'évaluation foncière est utilisé pour alimenter la base de données et déterminer les utilisateurs ICI.

FRAIS DE DISPOSITION

Les frais de disposition des matières sont déterminés en fonction des coûts réels de disposition pour la COGEMRHY auxquels des frais d'administration de 10 % sont ajoutés.

Aucune taxe n'est applicable pour les frais de disposition des matières.

QUANTITÉ DE MATIÈRE ACCEPTÉE

Bois Q2, bois Q3, branches, CRD, encombrants, granulaire, gypse, plastiques et résidus verts	20 vg^3 (environ un camion de 6 roues ou une remorque de type paysagiste)
RDD ou matières dangereuses	20 litres (5 gallons)

Pour disposer d'un volume de matière supérieur aux limites autorisées, il faut faire affaire avec un fournisseur de services externe. L'**annexe I** présente une liste non exhaustive de fournisseurs pouvant offrir des services de disposition de matières.

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

MATIÈRES ACCEPTÉES SANS FRAIS

Lampes	Lampes visées par le programme RecycFluo (**Annexe II**). www.recycfluo.ca
Métaux	Cuivre, laiton, aluminium, métaux ferreux, non ferreux, etc.
Pneus	Pneus ayant un diamètre de jante égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) et un diamètre global n'excédant pas 123,19 cm (48,5 pouces).
Appareils ménagers de réfrigération et de climatisation	Appareils visés par le programme de recyclage de Gorecyle : Réfrigérateurs, congélateurs, celliers et refroidisseurs à vin, distributeurs d'eau, climatiseurs mobiles ou de fenêtre et déshumidificateurs. www.gorecycle.com
Produits électroniques	Produits électroniques visés par le programme provincial de l'ARPE-Québec (**Annexe III**). www.recyclermeselectroniques.ca/qc
RDD (résidus domestiques dangereux)	- Huiles dans leur contenant d'origine - Piles diverses - Peintures résidentielles, apprêts (latex, alkyde, émail), peintures à métal et antirouille, peintures à aluminium, peintures à mélamine, peintures à piscine et marines sans agent antisalissure - Protecteurs à bois, à maçonnerie, à asphalte (à l'eau ou latex seulement), vernis, laques et huiles de protection - Filtres à l'huile - Contenants de peinture vides en acier ou de plastique - Peintures et huiles en aérosol - Antigel

Autres matières	- Verre (bouteilles et contenants alimentaires) - Sièges d'auto pour enfants - Carton/Papier/livres - Bombonnes de propane (de 5 à 100 lb) - Vêtements en bon état - Ballasts sans BPC - Cartouches d'encre - Blocs d'alimentation (batteries d'auto) - Moteurs, compresseurs, transformateurs - Tubulures acéricoles - Fils isolés électriques et lumières de Noël - Matières recyclables (collecte sélective)

MATIÈRES PROVENANT D'UNE UNITÉ RÉSIDENTIELLE

Les ICI peuvent disposer sans frais de matières provenant des services rendus à un résident ou un propriétaire d'un immeuble résidentiel du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. Pour ce faire, ils doivent présenter le formulaire d'autorisation de l'**Annexe IV** dûment rempli.

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

TARIFICATION APPLICABLE

Matière	Frais de disposition
Bois Q2	0,50 $/pi^3
Bois Q3	0,60 $/pi^3
CRD	0,90 $/pi^3
Encombrants	0,60 $/pi^3
Granulaire	1,70 $/pi^3
Gypse	0,90 $/pi^3
Plastique	0,60 $/pi^3
Résidus verts	0,90 $/pi^3
Masques de procédures	3,30 $/pi^3
Branches	30,00 $/visite
RDD	**Frais de disposition**
Acides	2,20 $/kg
Oxydants	7,60 $/kg
Bases	1,30 $/kg
Organiques liquides et solides inflammables	1,30 $/kg
Aérosols (gaz comprimés)	1,30 $/kg
Aérosols isocyanates	3,80 $/kg
Mercure	77,00 $/kg
Herbicides, insecticides, pesticides	1,90 $/kg
Produits pharmaceutiques	1,30 $/kg
Solvants	1,30 $/kg
Peinture non recyclable	1,30 $/kg
Peinture industrielle organique	1,30 $/kg
Propane 1 lb	2,50 $/kg
Ballasts avec BPC	22,80 $/kg
Encre	1,30 $/kg
Lampes halogènes	2,50 $/kg
Lampes à incandescence	2,50 $/kg
Services	**Frais applicables**
Rétrocaveuse (chargement de matières)	25 $/15 minutes

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

ANNEXE I

AUTRES FOURNISSEURS OFFRANT DES SERVICES DE DISPOSITION

Fournisseurs	Matières acceptées	Téléphone
Enviro Connexions	CRD, bois, plastique, encombrants, granulaire, etc.	(450) 777-4977
GFL Environmental inc. (Matrec)	CRD, bois, plastique, encombrants, granulaire, etc.	(450) 361-3790
R.I.G.M.R.B.M.	Résidus verts et amiante	(450) 263-2351
Solva Rec	RDD	(450) 347-3008
GFL Environmental inc. (Terrapure)	RDD	(450) 698-7500
CRI Environnement	RDD	(450) 763-5541

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

ANNEXE II

RECYCFLUO — LISTE DES PRODUITS ACCEPTÉS

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

RecycFluo

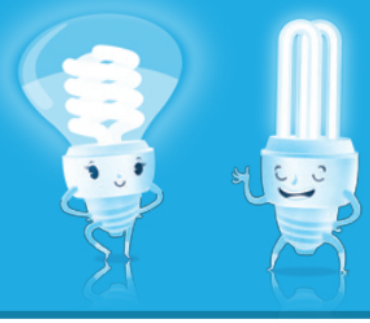

Liste Des Produits Acceptés

Le programme inclut les lampes contenant du mercure listées ci-dessous :

1. Tubes fluorescents – droits / linéaires
2. Tubes fluorescents – courbés / circulaires
3. UV et lampes germicides
4. Lampes fluo-compactes (LFC)
5. Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
6. Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres

! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

Identifiez le logo Hg sur la lampe pour confirmer qu'elle contient du mercure: Hg

1 Tubes fluorescents – droits / linéaires

2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires

3 UV et lampes germicides

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

RecycFluo

1. Tubes fluorescents – droits / linéaires
2. Tubes fluorescents – courbés / circulaires
3. UV et lampes germicides
4. Lampes fluo-compactes (LFC)
5. Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
6. Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres

! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

4 Lampes fluo-compactes (LFC))

5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure

6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types

! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

ANNEXE III

ARPE-QUÉBEC — LISTE DÉTAILLÉE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

Liste détaillée des produits électroniques acceptés dans les points de dépôt officiels

ARPE QUÉBEC

Ordinateurs portables	Ordinateurs portables; ordinateurs bloc-notes; tablettes électroniques; miniportables; mini-ordinateurs
Ordinateurs de bureau	Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau / en tour
Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo	Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés, pavés tactiles, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, lecteurs de disquettes externes, lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI, manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles; connecteurs; chargeurs; télécommandes; cartes mémoires; clés USB; cartouches d'encre
Dispositifs d'affichage	Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po
Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques	Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques)
Appareils cellulaires et téléavertisseurs	Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs
Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau	Imprimantes de bureau; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, code-barres, cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau; numériseurs de bureau de cartes professionnelles; numériseurs de chèques; numériseurs de bureau de diapositives; télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau; cartouches d'encre *Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme.

Des questions? Communiquez avec l'ARPE-Québec à **info@recyclermeselectroniques.ca**
Février 2020

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

RECYCLE MY ELECTRONICS

Detailed List of Products Accepted by Authorized Drop-off Points

EPRA QUÉBEC

Portable Computers	Laptop computers; notebook computers; tablet computers; netbook computers; minicomputers
Desktop Computers	Desktop computers (including those acting as servers); computer terminals; thin clients or Nettop computers; desktop/tower servers
Computer and Video Game Peripherals	Mouse; trackballs; keyboards; keypads; touchpad mouse; media readers; routers/modems; external hard drives; external floppy disk drives; external optical disk drives; numeric keypads; graphic tablets without display; HDMI switches; joysticks; video game console controllers, balance boards, sensors and other input devices; hard drive duplicators; Network-Attached Storage devices (NAS); Embedded Multimedia Terminal Adapters (EMTA); bridges, wireless access points, switches, range extenders; cables; connectors; chargers; remotes; memory cards; USB keys; toner cartridges
Display Devices	Televisions; computer monitors; professional display monitors; closed-circuit monitor screens; TV with built-in DVD and/or VCR player/recorder; all-in-one (AIO) computers; graphics tablets with display >10"; portable display devices >10"
Non-Cellular Telephones and Answering Machines	Telephones (corded and cordless, VoIP, satellite phones); speaker/conference phones; telephone line answering machines (cassette and digital)
Cellular Devices and Pagers	Cellular phones, including those offering camera, video recording and/or audio functions; smartphones (cell-enabled); cell-enabled PDAs utilizing touch-screen technology; cell-enabled handheld devices; pagers
Desktop Printers, Scanners, Fax Machines, Copiers and Multi-Function Devices	Desktop printers; camera dock printers; desktop label, barcode, and card printers; thermal printers; desktop scanners; desktop business card scanners; desktop cheque scanners; desktop photo and negative scanners; desktop fax machines; desktop MFDs; toner cartridges *Floor-standing devices are not accepted by the program.

Questions? Contact EPRA-Québec at **info@recyclermeselectroniques.ca**
February 2020

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

ANNEXE IV

FORMULAIRE D'AUTORISATION

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

3221-001

ÉCOCENTRES

Granby – Waterloo

Formulaire d'autorisation

J'autorise l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise : _____

à disposer gratuitement aux ÉCOCENTRES à Granby et Waterloo les matières suivantes :

Spécifiez la quantité et le type de matières apportées (ex. : marque, modèle, essence d'arbre).

_____ _____

_____ _____

_____ _____

Provenance des matières

Nom du requérant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature du requérant : _____

Valide le _____ (Note : vous devez présenter un formulaire à chaque visite)

Je confirme que les matières apportées à l'ÉCOCENTRE proviennent de l'adresse indiquée ci-haut.

Signature de l'entrepreneur : _____

La COGEMRHY se réserve le droit d'effectuer certaines vérifications au besoin.
L'entreprise déléguée reconnaît qu'une fausse déclaration peut entraîner le refus de la part de L'ÉCOCENTRE d'accepter toutes matières en provenance de cette entreprise, et ce, pour une période indéterminée.
GRANBY : 1080, rue André-Liné **WATERLOO** : 6550, rue Foster **INFORMATION** : 450 378-9976, poste 2231

COGEMRHY
Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska

mrc La Haute-Yamaska